

1. Composition du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA)

Dick Freeborough a récemment été nommé au CSPA au moyen d'un vote par courriel. Au moins trois membres devront être remplacés en cours d'année. Deux candidatures ont été approuvées par la CMC. Elles devront être soumises à l'approbation du CSPA lors de sa réunion du mois de mai afin que ces personnes, si leur candidature est approuvée, puissent assister à la réunion de l'automne à titre d'invitées à des fins d'orientation.

Les personnes qui ont des suggestions de candidatures pour le CSPA peuvent les transmettre à Neil Parkinson.

2. Conseil des normes actuarielles (CNA)

Il n'y a aucune nomination au CNA pour le moment.

3. Composition du Conseil de déontologie (CD)

Motion 1–23.4.3.1

Que le mandat de Marthe Lacroix, José Legault et David Morton au CD soit prolongé d'un an.

Adoptée

Motion 1–23.4.3.2

Que Cecilia Tse et Daniella Vega soient nommées au CD pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} février 2023.

Adoptée

4. Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence (CPSTC)

Il n'y a aucune nomination au CPSTC pour le moment.

5. Composition du Groupe de candidats à un tribunal (GCT)

Motion 1–23.4.5.1

Que Valérie Adelson, Simon Curtis, Angelita Graham, Karen Lockridge, Jason Malone et Christopher Townsend soient nommés à titre de membres du GCT à compter du 1^{er} mars 2023.

Adoptée

Mesure à prendre :

- **Leona mettra à jour les tableaux pour tenir compte des nouvelles nominations.**

Point 1–23.5 Rapport du CPSTC

John Dark a présenté une mise à jour du CPSTC. L'audit des activités de perfectionnement professionnel continu (PPC) des membres a été réalisé et les résultats sont bons. On constate

que plusieurs membres demandent des exemptions pour cause de retraite, même s'ils continuent à accomplir du travail. Souvent, il s'avère que ces membres sont probablement en règle, mais ne veulent pas consigner d'activités de PPC. Le CPSTC a été assez strict sur le fait que les membres qui siègent à des conseils d'administration ne peuvent pas bénéficier d'une exemption. Les membres qui se sont vu accorder une exemption pour cause de retraite feront l'objet d'un audit à l'avenir. On mentionne que la Règle 13 prendrait effet dans le cas où un membre aurait connaissance du fait qu'un autre membre travaille tout en bénéficiant d'une exemption.

Le nombre de membres ayant déposé à ce jour leur déclaration de conformité est supérieur à celui de l'année dernière à pareille date. Cela est en grande partie attribuable au fait que la majorité des membres étaient tenus de parcourir le module sur le professionnalisme avant le 31 décembre.

Le CPSTC fera du recrutement cette année pour remplacer les membres qui y siègent depuis sa création en janvier 2020.

Point 2–22.6 Rapport du GCT

Jacques Tremblay présente une mise à jour du Groupe de candidats à un tribunal.

Le Groupe compte un grand nombre de membres, et ce, pour diverses raisons :

- Les membres qui siègent à un tribunal d'appel ne peuvent pas siéger à un tribunal disciplinaire (TD) afin d'éviter toute perception de biais.
- Les accords de règlement nécessiteront désormais l'approbation d'un TD.

À l'heure actuelle, trois membres ne sont pas en règle en ce qui concerne le PPC. On leur demandera de rectifier la situation ou de démissionner. On cherchera à ajouter un autre juge bilingue à la liste.

Une séance de formation sera organisée à l'intention des membres du GCT afin que tous et toutes soient au courant des responsabilités, des enjeux importants, des concepts et du processus de gestion des affaires.

Une affaire en cours sera soumise à un tribunal d'appel.

Point 1–23.7 Rapport du CD

Dave Dickson, président du CD, présente une mise à jour des activités du CD.

Plusieurs affaires se sont conclues en 2022 et il n'y a actuellement qu'une seule affaire en cours, une qui fait l'objet d'un suivi et une autre qui se trouve devant un tribunal d'appel.

Le CD a récemment procédé à une auto-évaluation, laquelle fera l'objet d'une discussion lors de sa prochaine réunion. La rétroaction reçue est positive et les suggestions d'amélioration formulées seront prises en compte.

Le CD est d'avis qu'il est nécessaire de mieux former les membres au sujet des Règles de déontologie et de la façon de les respecter. Une webémission à ce sujet a été organisée en 2022. Celle-ci a été bien accueillie et a donné lieu à de bons commentaires. Le CD envisage de répéter l'expérience en 2023.

Point 1–23.8 Rapport du CNA

Edward Gibson présente une vue d'ensemble du rapport du CNA et formule ces autres commentaires :

Les Normes de pratique comportent actuellement sept parties, mais la partie 8000, qui porte sur la gestion du risque d'entreprise, s'ajoutera en juin 2023. Chaque norme fait l'objet d'une révision quinquennale. L'IFRS 17 a généré beaucoup de travail, en particulier la partie 2000 portant sur les assurances. Le domaine des régimes de retraite et la partie 4000 ont nécessité une importante révision. La révision des autres normes sera effectuée en 2023.

Quelques réunions avec des organismes de réglementation ont eu lieu récemment. Certains problèmes soulevés par les organismes de réglementation ne sont pas considérés comme des problèmes par l'ICA. On tiendra d'autres discussions afin de déterminer la façon de répondre de manière à indiquer clairement que toute la rétroaction est prise en compte, même s'il n'y a pas de solution pour l'instant.

On a discuté plus à fond de la fusion du CNA et de la Direction des conseils en matière d'actuariat (DCA) afin de garantir une surveillance adéquate des normes et des conseils, mais la préoccupation porte sur la charge de travail possible des bénévoles. Le Conseil d'administration de l'ICA a décidé de ne pas procéder à la fusion pour l'instant, mais la question pourrait être réexaminée ultérieurement.

On recrutera de nouveaux membres pendant l'année à venir en mettant l'accent sur la diversité et l'inclusion.

Dave Pelletier mentionne que l'Association actuarielle internationale (AAI) en est aux premières étapes de l'élaboration d'une Norme internationale de pratique actuarielle (NIPA) relative aux changements climatiques et à l'établissement d'hypothèses, laquelle devrait être examinée par le CNA.

On s'attend à ce qu'au cours des prochaines années, la charge de travail du CNA soit réduite par rapport à celle des dernières années. On pourrait envisager de mettre sur pied un groupe de révision chargé d'examiner toutes les modifications apportées aux normes afin d'en assurer la cohérence.

Point 1–23.7 Documents du CSPA

Mandats : tous les mandats ont été actualisés pour tenir compte des nouvelles références et des nouveaux liens se rapportant aux Statuts administratifs et comprennent désormais l'obligation pour tous les membres de se conformer aux exigences de PPC.

Une modification importante apportée réside dans la suppression de la durée du mandat des membres du GCT afin de permettre à ces derniers d'y demeurer pour une durée indéfinie étant donné que la plupart d'entre eux ne prendront part à aucun tribunal.

Le mandat du CD comprend aussi les références à la nouvelle *Politique relative au processus disciplinaire de l'ICA*.

Le rapport du CPSTC relatif aux condamnations au criminel ne sera produit qu'une fois par année étant donné que l'on reçoit très peu (ou pas) de divulgations chaque année.

Énoncé des procédures opérationnelles : chaque groupe (à l'exception du GCT) approuve ses propres procédures opérationnelles, mais celles-ci sont communiquées au CSPA à titre de renseignement. Le GCT et le CPSTC ont examiné et approuvé leurs modifications; le CD et le CNA examineront les leurs lors de leur prochaine réunion. On a décidé de supprimer l'exigence selon laquelle le vice-président n'est pas autorisé à prendre part à un TD.

Politique relative à l'examen d'une décision du CPSTC : suppression du « s » du mot « décision » dans le titre.

Procédure de nomination d'un tribunal d'appel : correction de la mise en forme des numéros au point 8.

Renseignements relatifs au CSPA à l'intention des membres éventuels : le document a été mis à jour pour tenir compte des modifications qui ont été mises en œuvre. Ce document peut être utilisé par les membres du CSPA lorsqu'ils s'adressent à des personnes susceptibles d'être recrutées par le Conseil.

Motion 1-23.8.1

Que les mandats révisés du CSPA, du CNA, du CD, du CPSTC et du GCT soient approuvés tels que présentés.

Adoptée

Motion 1-23.8.2

Que la version révisée de l'énoncé des procédures opérationnelles visant le GCT soit approuvée telle que modifiée.

Adoptée

Motion 1-23.8.3

Que la Politique relative à l'examen des évaluations du CPSTC portant sur les condamnations au criminel des candidats à l'adhésion à l'ICA soit adoptée telle que présentée.

Adoptée

Motion 1-23.8.4

Que la *Politique relative à l'examen d'une décision du CPSTC concernant la non-conformité à la norme de qualification liée aux exigences relatives au perfectionnement professionnel continu (PPC) ou à l'inadmissibilité à une exemption à celle-ci* soit approuvée telle que modifiée.

Adoptée

Motion 1-23.8.5

Que les *procédures de nomination d'un tribunal d'appel de l'ICA* soient approuvées telles que modifiées.

Adoptée

Point 1–23.9 Rapport du président du GT chargé de la révision des Règles de déontologie

Une communication a été diffusée aux membres en décembre. Les révisions qui ont été intégrées sont jointes à titre de renseignement. Plusieurs commentaires ont été reçus et font l'objet de discussions au sein du GT.

La principale question soulevée concerne le travail et la conduite en dehors du contexte actuariel en lien avec la Règle 1. Les règles mises à jour s'appuient sur le modèle du Royaume-Uni, qui consiste en des règles générales assorties de conseils visant à expliquer que la conduite d'une personne, même en dehors du contexte des services actuariels, peut donner une mauvaise image de la profession.

La Règle 5 fait l'objet d'une amélioration et d'un éclaircissement et comprendra l'introduction du concept d'impartialité. Il a été suggéré de supprimer le mot « indue » de l'expression « influence indue ».

Les derniers commentaires feront l'objet de discussions lors de la réunion du Conseil d'administration de l'ICA en mars.

Point 1– 23.11 Rapport de l'ICA

Michel Simard présente un rapport écrit des activités de l'ICA et du siège social. Il souligne les points suivants :

Nouveaux parcours d'éducation : des communications ont eu lieu avec des parties prenantes importantes, en particulier des étudiants et étudiantes et ont abouti à une rétroaction positive. On a développé un lien avec les employeurs du secteur de l'actuariat afin d'expliquer les parcours et la manière dont ils pourraient s'intégrer dans leurs stratégies de recrutement et de rémunération.

Perfectionnement professionnel : une série de webémissions portant sur divers sujets a attiré un nombre important de participants et de participantes.

Recherche : une nouvelle politique mettant l'accent sur la recherche de qualité a été adoptée. L'élaboration de recherches canadiennes pour le marché des assurances IARD constituera une priorité importante.

Changements climatiques : une commission directrice a été formée. Des travaux sont en cours, mais on ne sait pas encore clairement ce qui est nécessaire pour progresser. Des efforts sont déployés et on met à profit les travaux réalisés par l'AAI, qui envisage la création d'une norme.

Questions liées au genre : la Cour supérieure du Québec a récemment rendu un jugement qui modifiera considérablement les règles sur les questions liées au genre et qui pourrait avoir une incidence sur la profession actuarielle, particulièrement dans le secteur des régimes de retraite.

Forum de la liste générale de diffusion : la liste ne compte actuellement que quelque 500 membres pour diverses raisons, mais on a discuté de la nécessité d'avoir un meilleur forum aux fins des discussions sur divers sujets avec tous les membres. Une nouvelle structure informatique et un nouveau système de gestion des données sont en cours de mise en œuvre et pourraient comporter un forum de discussion et de débat.

Point 1–23.12 Réunion mixte CNA-CSPA

Au départ, le Conseil de surveillance des normes actuarielles (CSNA) supervisait le CNA, mais maintenant que le CSPA supervise également d'autres groupes, on discute de la possibilité de modifier la formule de la réunion mixte. Quelqu'un suggère de tenir les réunions en alternance chaque année, soit un an avec le CNA et l'année suivante avec le CD et le CPSTC. On décide de poursuivre en mai seulement avec le CNA. Le siège social examinera des options à présenter lors de la prochaine réunion.

Sujets de discussion/conférenciers et conférencières invité(e)s possibles :

- Les questions liées au genre et aux personnes transgenres;
- Les changements climatiques, possiblement du point de vue des assurances IARD;
- La biodiversité;
- Le point de vue des responsables de la réglementation.

Mesures à prendre :

- **Michel Simard rédigera une proposition au sujet des réunions mixtes futures.**
- **John Carter et Michel Simard discuteront des conférenciers et conférencières/sujets possibles pour la réunion du mois de mai.**

Point 1–23.13 Réunions avec l'ICA et les organismes de réglementation

John Carter présentera des mises à jour à la suite des réunions éventuelles auxquelles il prendra part, mais il n'y en a eu aucune depuis la dernière réunion du CSPA.

Point 1–23.14 Prochaine réunion

La réunion des 4 et 5 mai aura lieu à Ottawa. La réunion suivante est prévue le 27 octobre.

Point 1–23.15 Questions diverses

John Carter souhaite la bienvenue à Dick Freeborough, qui en est à sa première réunion.

Point 1-23.16 Examen de la séance à huis clos

Le CSPA tient une séance à huis clos.

Puisqu'il n'y a pas d'autres points à discuter, la séance est levée.